



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Natalite

Question écrite n° 1927

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, que, selon certains médecins, il serait possible actuellement pour un couple d'augmenter la probabilité d'avoir un garçon ou une fille. Si les procédés en question s'avéraient efficaces, il pourrait éventuellement en résulter un déséquilibre entre le nombre de garçons et le nombre de filles au sein d'une même génération. À titre indicatif il souhaiterait donc qu'il lui indique quels ont été de 1980 à 1987 et année par année le nombre de naissances de garçons et le nombre de naissances de filles. Il souhaiterait également savoir si ces statistiques lui semblent refléter une parfaite stabilité du ratio de naissance de chaque sexe.

Texte de la réponse

Réponse. - Depuis quelques années des médecins et des chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique se sont intéressés aux possibilités de sélectionner le sexe du fœtus par la modification du régime alimentaire. Jusqu'à présent ni les expériences ponctuelles réalisées par quelques équipes médicales, ni l'expérimentation chez l'animal ne permettent de prouver l'efficacité de tels régimes. Au fil des années, on constate qu'à la naissance les effectifs des deux sexes sont proches de l'égalité avec un excédent masculin de l'ordre de 5 p 100. Les derniers chiffres disponibles de l'INSEE depuis 1980 sont les suivants : Voir tableau dans le JO no 07 (année 1989). Ils témoignent de la stabilité du sex-ratio à la naissance.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1927

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2450